

Déclaration préalable CAPA
Avancement échelons PLP
20 mai 2021

En préambule, nous adressons nos remerciements à vos services pour le travail fourni et la transmission des documents préparatoires à cette CAPA.

Il convient de rappeler que le Sgen-CFDT critiquait depuis longtemps l'ancien système peu lisible, creusant **les écarts de déroulement de carrière** et qui était souvent vecteurs d'**inégalités notamment vis-à-vis des femmes**.

Grâce à ce protocole PPCR, les personnels sont évalués **au même stade de leur carrière**, quelle que soit **leur discipline** et toutes et tous auront la perspective d'évoluer maintenant sur, au minimum, **deux grades au cours de leur carrière**.

La mise en place de ce dispositif permet également un **double regard inspection/ direction** dans le cadre de l'évolution des carrières des collègues et contribue à rendre compte non seulement de **leur implication au plus près de leurs élèves et de leurs classes** mais aussi de leur **investissement à l'échelle de l'établissement**.

En outre, l'un de ces principaux objectifs est aussi d'**aboutir à une réelle égalité de promotion entre les hommes et les femmes, proportionnellement à la constitution des corps, ce qui représente une grande avancée**.

A présent, venons-en à ce pourquoi nous siégeons aujourd'hui, en l'occurrence, l'examen des agents promus au 7ème et 9ème échelon.

Après analyse des documents, et à notre regret, il apparaît encore clairement un réel **déséquilibre entre les différentes disciplines**. C'est un **point d'alerte qui doit faire l'objet d'une réflexion entre les corps d'inspection et l'administration**.

Par ailleurs, la progression des carrières se heurte toujours à **une limite qu'on ne cesse de dénoncer à savoir le volet rémunération !**

En effet, les collègues accordent **une importance légitime à la reconnaissance de leur travail et celle-ci passe nécessairement par l'augmentation de leurs salaires**.

Ici, nous continuons donc à **dénoncer le gel du point d'indice** qui ne fait qu'accroître le mécontentement des collègues et qui **nuît à leur qualité de vie**.

En conclusion, le Sgen-CFDT est et restera soucieux de **la qualité des conditions de travail de l'ensemble des personnels**. Ainsi, nous veillerons à ce que les nécessaires corrections qui s'imposeront se fassent **dans un souci de progrès au profit de tous les personnels, et par delà, au profit de nos élèves**.

En vous remerciant, Mesdames et Messieurs de votre attention,

Rachida Id Moussa et Mustapha Bouzidi, élu.e.s PLP du Sgen CFDT-Versailles